



Aide aux postes en ESAT : l'Uniopss et 8 organisations interpellent le gouvernement

Dans un courrier adressé le 4 mai à la ministre Camille Galliard-Minier et rendu public, l'Uniopss, avec l'Unapei, Andicat, APF France handicap, la Fédération APAJH, la FEHAP, le GEPSO, Hosmoz et Nexem alerte à nouveau le gouvernement sur un dysfonctionnement structurel persistant dans le versement des aides au poste en ESAT.

📅 Publié le 4 mai 2026

👤 De Uniopss

HANDICAP

ARTICLE

INFO NATIONALE



Les aides au poste, allouées par l'État, financent une partie de la rémunération garantie des travailleurs en situation de handicap et soutiennent l'équilibre économique de ces établissements médico-sociaux. Or, les établissements et services d'accompagnement par le travail (ESAT) reçoivent le versement de ces aides avec un retard récurrent qui impacte fortement les structures concernées : trésorerie dégradée, réduction potentielle d'activités, limitation des projets professionnels ou d'insertion, risque de baisse de l'accompagnement des travailleurs.

Si certains retards semblent ponctuellement et partiellement résorbés, le dysfonctionnement reste structurel et nous ne constatons aucune avancée de fond malgré nos interpellations répétées. C'est pourquoi l'Unapei, l'Uniopss, ANDICAT, APF France handicap, la Fédération APAJH, la FEHAP, le GEPSO, Hosmoz et Nexem ont adressé le 4 mai un courrier commun à Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Dans ce courrier, nos neuf organisations rappellent les conséquences désastreuses de ces retards, qui atteignent pour certains ESAT jusqu'à plusieurs millions d'euros, dans un contexte où 47 % des ESAT sont en déficit ou tout juste à l'équilibre. Au-delà du règlement des situations individuelles, c'est bien la persistance d'un dysfonctionnement chronique que nous dénonçons.

Nous demandons donc en urgence :

- Le versement sans délai des aides au poste en retard pour les structures encore concernées ;
- Un calendrier clair et fiable de paiement pour les mois à venir ;
- Le renforcement du dialogue entre les pouvoirs publics et les principaux acteurs du secteur protégé ;
- L'ouverture d'une discussion sur les compensations financières des impacts subis en raison de ces retards de paiement (agios bancaires, difficultés avec des fournisseurs...).